



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/WG.1/2004/1
12 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact
sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement
(Septième réunion, Genève, 28-30 janvier 2004)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SEPTIÈME RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le mercredi 28 janvier 2004 à 10 heures*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élaboration de projets de décision pour adoption, éventuellement, à la troisième réunion des Parties:
 - a) Bilan de l'application de la Convention;
 - b) Comité de l'application;

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent désormais à tous les représentants qui prennent part à des réunions au Palais des Nations. Les participants sont priés de remplir le bulletin d'inscription ci-joint (également disponible sur le site Web de la Division de l'environnement et des établissements humains de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/env/eia/welcome.html>) et de le renvoyer, deux semaines au moins avant la réunion, au secrétariat de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917-0634 ou 917 0107), soit par courrier électronique (wiecher.schrage@unece.org). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint) afin de se faire délivrer leur plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 71204).

- c) Renforcement de la coopération avec les autres conventions de la CEE;
 - d) Directives concernant les bonnes pratiques et les accords bilatéraux ou multilatéraux;
 - e) Coopération sous-régionale;
 - f) Base de données sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement;
 - g) Amendements éventuels à la Convention;
 - h) Participation du public à l'EIE dans un contexte transfrontière;
 - i) Plan de travail;
 - j) Déclaration de Cavtat.
3. Aspects financiers:
- a) Financement actuel;
 - b) Financement futur;
 - c) Financement de la participation de représentants de pays en transition et d'ONG.
4. Questions relatives à l'organisation de la troisième réunion des Parties.
5. Activités visant à promouvoir l'application et la ratification de la Convention:
- a) État d'avancement du processus de ratification;
 - b) Modification de la Convention décidée à la deuxième réunion des Parties.
6. Questions diverses.
7. Récapitulation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion.

NOTES EXPLICATIVES

La septième réunion du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) est convoquée en application d'une décision prise à sa sixième réunion afin de poursuivre le débat sur tous les points. Elle se tiendra à la suite de la deuxième réunion préparatoire de la première réunion des Signataires du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Genève, 26 et 27 janvier 2004). L'ordre du jour et les notes explicatives ont été élaborés par le secrétariat, comme l'avait demandé le Bureau. Le Groupe de travail doit en principe mettre la dernière main à tous les documents afin que ceux-ci puissent être adoptés officiellement par les Parties à leur troisième réunion (Cavtat, Croatie, mai/juin 2004). Étant donné le peu de temps disponible entre la sixième et la septième réunion du Groupe de travail, il ne sera établi que des documents informels en anglais et des traductions non officielles en russe. Les participants pourront consulter ces documents avant la septième réunion sur le site Web de la Convention (<http://www.unece.org/env/eia>).

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur adopté à la première réunion des Parties, le Président, M. Stefan Ruchti, ouvrira la réunion.

Le Groupe de travail devrait adopter son ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

Point 2. Élaboration de projets de décision pour adoption, éventuellement, à la troisième réunion des Parties

a) Bilan de l'application de la Convention

Le secrétariat présentera au Groupe de travail un projet de décision sur le bilan de l'application de la Convention, accompagné d'une documentation de référence. Le Groupe de travail devrait mettre la dernière main à ces documents en vue de leur adoption officielle par les Parties à leur troisième réunion.

b) Comité de l'application

Le Groupe de travail examinera le rapport informel de la quatrième réunion du Comité de l'application, qui sera présenté par le Président du Comité, M. Roger Gebbels. Il devrait aussi finaliser un avant-projet de décision sur cette question.

c) Renforcement de la coopération avec les autres conventions de la CEE

La délégation roumaine, pays chef de file pour cette activité, présentera le projet de décision sur cette question ainsi que les résultats d'un atelier sur le renforcement de la coopération avec les autres conventions de la CEE, qui s'est tenu en Roumanie du 2 au 5 octobre 2003. Le Groupe de travail devrait mettre la dernière main à ce projet.

d) Directives concernant les bonnes pratiques et les accords bilatéraux ou multilatéraux

Le Groupe de travail devrait finaliser, à propos de ces directives, un projet de décision que la Réunion des Parties devrait adopter. Il voudra peut-être avancer des propositions concernant l'application de ces directives et débattre de ces propositions.

e) Coopération sous-régionale

Le Groupe de travail devrait mettre la dernière main au projet de décision sur la coopération sous-régionale qui a été établi par les délégations de la Croatie et de la Pologne, compte tenu de l'atelier qui s'était tenu en Serbie-et-Monténégro (Belgrade, 6 et 7 novembre 2003) en vue de son éventuelle adoption par les Parties à leur prochaine réunion.

f) Base de données sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement

Le Groupe de travail mettra la dernière main à un projet de décision sur l'avenir de la base de données et les autres possibilités qui s'offrent pour recueillir des renseignements sur des cas concrets relevant de la Convention.

g) Amendements éventuels à la Convention

Suite à la décision que le Groupe de travail avait prise à sa sixième réunion, un groupe de travail restreint a élaboré plus avant les amendements qui pourraient être apportés à la Convention. La délégation allemande présentera, au nom de ce groupe, des propositions au Groupe de travail. Ce dernier devrait examiner ces propositions et mettre la dernière main à ces amendements en vue de leur éventuelle adoption par la Réunion des Parties.

h) Participation du public à l'EIE dans un contexte transfrontière

La délégation de la Fédération de Russie, pays chef de file pour cette activité, présentera le projet de directives sur la participation du public à l'EIE dans un contexte transfrontière, établi compte tenu des travaux de la sixième réunion du Groupe de travail sur l'EIE. Le Groupe de travail devrait mettre la dernière main au projet de décision sur la participation du public à l'EIE dans un contexte transfrontière pour adoption, éventuellement, par la Réunion des Parties.

i) Plan de travail

Le Bureau présentera le projet de plan de travail à mener à bien entre la troisième et la quatrième réunion des Parties, suivant les propositions faites par les délégations. Le Groupe de travail devrait se prononcer sur les activités à retenir dans le projet de plan de travail et déterminer parmi les activités celles qui seront «de base».

j) Déclaration de Cavtat

Le Bureau proposera le projet de déclaration à adopter à la prochaine réunion des Parties. Le Groupe de travail devrait examiner ce texte et le finaliser.

Point 3. Aspects financiers

a) M. Mikulic rendra compte des progrès accomplis en vue de réunir les ressources nécessaires au financement de la troisième réunion des Parties, qui se tiendra en Croatie.

b) Comme suite à la demande formulée par le Groupe de travail à sa sixième réunion, le Bureau de la Réunion des Parties présentera un projet de décision sur le financement futur des activités à mener au titre de la Convention. Le Groupe de travail devrait finaliser le projet de décision sur le financement de ces activités dans l'intervalle entre la troisième et la quatrième réunion des Parties.

c) Le Bureau présentera un projet de décision sur le financement de la participation de représentants de pays en transition et d'ONG aux réunions. Le Groupe de travail devrait mettre au point le projet de décision en vue de son éventuelle adoption par la Réunion des Parties.

Point 4. Questions relatives à l'organisation de la troisième réunion des Parties

M. Mikulic informera le Groupe de travail des modalités d'organisation de la troisième réunion des Parties, qui se tiendra à Cavtat (Croatie) pendant la semaine du 31 mai au 4 juin 2004. La première réunion, à participation non limitée, des Signataires doit en principe avoir lieu dans la même ville, immédiatement après. Le Groupe de travail sera informé des activités prévues d'ici la troisième réunion. Il aura en principe à se prononcer sur les mesures à prendre pour préparer la troisième réunion des Parties.

Point 5. Activités visant à promouvoir l'application et la ratification de la Convention

a) État d'avancement du processus de ratification

Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état d'avancement du processus de ratification de la Convention. Les représentants des non-Parties à la Convention indiqueront les mesures qu'ils prennent pour devenir Parties. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces renseignements.

b) Modification de la Convention décidée à la deuxième réunion des Parties

À leur deuxième réunion, les Parties ont décidé de modifier la Convention, en particulier pour permettre aux États qui n'appartiennent pas à la région de la CEE de devenir Parties à cet instrument (décision II/14, ECE/MP.EIA/4, annexe XIV). Les délégations devraient rendre compte des mesures prises pour promouvoir la ratification, l'approbation ou l'acceptation de cette modification. M. Mikulic informera le Groupe de travail des discussions tenues au sein du Bureau sur la mise en œuvre de cette décision, en particulier sur la procédure à suivre pour prendre contact avec les États qui n'appartiennent pas à la région de la CEE. Le Groupe de travail devrait prendre note des renseignements communiqués.

Point 6. Questions diverses

Les délégations qui souhaitent faire des propositions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

Point 7. Récapitulation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion

Le Président conclura la réunion en récapitulant les principales décisions adoptées par le Groupe de travail.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation Observer Organization

Participation

Delegation Member NGO (ECOSOC Accred.)

From

Observer Country Other (Please Specify Below)

Until

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English French Other

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

Official Occupation

Permanent Official Address

Address in Geneva

Email Address:

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop

